

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, **BRISSEAU Guy**, désigné comme l'utilisateur,
demeurant à **6 Palluau – 86 200 POUANT**

Type d'exploitation : *céréalière* – SAU : 186,23 ha

autorise **la SAS BIOGAZ LA CROIX MORIN** désigné comme le producteur
domicilié à **Beaumène – 37120 COURCOUE**

à épandre les déjections issues de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
Assay	2	17,41
	3	9,07
	5	1,86
	6	2,95
	7	3,58
	8	1,47
	9	2,82
	11	0,93
	13	5,11
	16	7,06
	17	5,11
	18	3,29
	24	1,34
Ligré	32	17,02
Assay	36	5,82
	39	2,84
	40	2,02
Assay	44	10,84
	101	1,05
	102	2,92
	103	2,21
	104	3,76
	105	6,32
Champigny Sur Veude	117	1,07
Ligré	132	35,72
TOTAL		153,59

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (*données issues du dossier d'autorisation*) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 14,847 kg N / 6288 kg P₂O₅
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 6,84 kg/t – digestat liquide : 4,63 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 6,13 kg/t – digestat liquide : 2,25 kg/t

(valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les effluents de son élevage, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à COURCOUE, le 10/10/2018
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

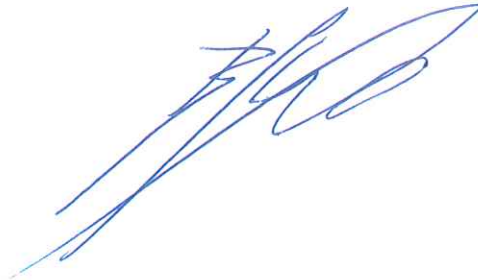
L'utilisateur

Lu et approuvé



Le producteur

Lu et approuvé



CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussignée, **CHEVRIEUX Caroline**, désignée comme l'utilisatrice,
demeurant à **1, la Babinière – 37120 BRASLOU**

Type d'exploitation : **céréalière – SAU : 20,69 ha**

autorise **la SAS BIOGAZ LA CROIX MORIN désigné comme le producteur**
domicilié à **Beaumène – 37120 COURCOUE**

à épandre les déjections issues de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
Braslou	1	14,82
	3	5,87
TOTAL		20,69

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (*données issues du dossier d'autorisation*) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 24,52 kg N / 895 kg P₂O₅
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 6,84 kg/t – digestat liquide : 4,63 kg/t
(valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 6,13 kg/t – digestat liquide : 2,25 kg/t
(valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les effluents de son élevage, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à COURCOUE, le 10/10/2018
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur



Le producteur

lu et approuvé



CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, **SCEA DOMAINE DE LA CROIX MORIN**, désigné comme l'utilisateur,
demeurant à **Beaumène – 37120 COURCOUE**

Type d'exploitation : *Elevage*

autorise **la SAS BIOGAZ LA CROIX MORIN** désigné comme le producteur

domicilié à **Beaumène – 37120 COURCOUE**

à épandre les déjections issues de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite listées ci-dessous :

Commune	Ilots	Surface (ha)
Courcoué	3	10,29
	4	2,14
Chaveignes	5	23,03
	6	7,31
	7	3,03
Courcoué	8	2,57
	9	24,12
	10	2,49
	11	1,53
	12	7,03
	13	11,81
	14	1,43
	15	8,04
Champigny sur Veude	16	20,02
	17	2,40
	18	2,34
Chaveignes	21	11,48
	22	5,83
	23	11,77
	24	3,43
	25	12,62
	26	33,44
	27	5,57
	28	3,46
Verneuil le Château	29	2,30
	30	2,92
Champigny sur Veude	31	2,19
	32	3,49
	33	3,76
Chavezelles	34	16,12
Verneuil le Château	98	0,93
	99	6,31
Courcoué	100	2,03
	101	0,48
Chaveignes	102	0,78
La Tour Saint Gélin	103	0,60
	104	0,49
	105	1,79
	106	1,30
	107	1,32

	108	0,28
	109	0,94
	110	1,17
	111	0,29
Courcoué	112	1,09
La Tour Saint Gélén	113	0,63
	TOTAL	268,39

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (*données issues du dossier d'autorisation*) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 52910 kg N / 21604 kg P₂O₅ (à ajuster avec les effluents issus de l'élevage de volailles)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 6,84 kg/t – digestat liquide : 4,63 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 6,13 kg/t – digestat liquide : 2,25 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les effluents de son élevage, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à COURCOUÉ....., le 10/10/2018.....

Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur

lu et approuvé

Le producteur

lu et approuvé

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, **SCEA DE LOUZILLIERE**, désigné comme l'utilisateur,
demeurant à **Louzillière – 37 120 VERNEUIL LE CHATEAU**

Type d'exploitation : céréalière – SAU : ~~365,41~~ ha **174,60** ha .. **174,60** ha

autorise **la SAS BIOGAZ LA CROIX MORIN** désigné comme le producteur
domicilié à **Beaumène – 37120 COURCOUE**

à épandre les déjections issues de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
Chezelles	1	8,52
Verneuil le Château	2	13,04
	3	12,32
	4	10,19
	5	2,73
	7	8,18
	8	14,12
	9	12,32
	Chezelles	14
Verneuil le Château	15	9,96
	16	9,88
	17	8,96
	20	7,42
	23	5,49
	24	2,15
	25	2,85
	26	1,09
	65	0,69
	66	14,03
	67	2,86
	70	3,69
	71	7,09
72	3,22	
TOTAL		170,49

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (*données issues du dossier d'autorisation*) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 9676 kg N / 3574 kg P₂O₅
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 6,84 kg/t – digestat liquide : 4,63 kg/t
(valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 6,13 kg/t – digestat liquide : 2,25 kg/t
(valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

- Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les effluents de son élevage, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.
- Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.
- Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à COURCOUE, le 10/10/2018
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur

lu et approuvé


Le producteur

lu et approuvé


S.C.E.A. DE LOUZILLÈRE
Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 276.400 €
Siège social: Louzillière - 37120 VERNEUIL-LE-CHÂTEAU
Tél. : 09 62 11 13 69
louzilliere@gmail.com - 802 080 390 R.C.S. Tours

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, **POISSON Florent**, désigné comme l'utilisateur,
demeurant à **8, rue de la Fontaine – 37120 BRASLOU**

Type d'exploitation : **céréalière – SAU : 105,59ha**

autorise **la SAS BIOGAZ LA CROIX MORIN** désigné comme le producteur
domicilié à **Beaumène – 37120 COURCOUE**

à épandre les déjections issues de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
Braslou	1	1,36
Chaveignes	2	2,76
	3	1,82
Courcoué	4	4,27
	6	3,70
	7	1,02
	8	2,68
	9	1,50
	10	2,94
	11	2,46
	12	6,74
	13	8,96
	14	1,79
	15	0,51
	16	1,65
	17	1,24
18	0,98	
19	1,02	
Braslou	20	12,11
Courcoué	21	1,28
	22	1,55
Braslou	23	4,33
Courcoué	24	1,90
	25	5,23
Braslou	26	1,75
Courcoué	27	0,39
	28	7,52
	29	0,63
	30	5,31
Braslou	31	1,64
Courcoué	32	4,49
	33	2,63
	34	4,83

	35	1,14
Chaveignes	36	0,66
Courcoué	37	0,80
	TOTAL	105,59

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (*données issues du dossier d'autorisation*) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 11213 kg N / 4357 kg P₂O₅
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 6,84 kg/t – digestat liquide : 4,63 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 6,13 kg/t – digestat liquide : 2,25 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les effluents de son élevage, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à COURCOUÉ, le 10/10/2018
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur

Le producteur

Lu et approuvé

Lu et approuvé

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, **RICHARD Richard**, désigné comme l'utilisateur,
demeurant à **La Rouillère – 37120 BRASLOU**

Type d'exploitation : *céréalière et élevage de volailles – SAU : 113,08 ha*

autorise **la SAS BIOGAZ LA CROIX MORIN** désigné comme le producteur
domicilié à **Beaumène – 37120 COURCOUE**

à épandre les déjections issues de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite listées ci-dessous :

Commune	llot	Surface (ha)
Courcoué	1	16,14
Braslou	2	2,52
	3	2,86
	4	5,91
	5	17,99
	6	3,98
Courcoué	7	11,20
Braslou	8	2,24
	9	0,98
	10	1,21
	11	5,69
	12	0,41
	13	0,92
Courcoué	14	1,05
	15	7,60
	16	4,50
Braslou	17	1,43
	18	0,21
	19	1,14
	20	7,37
	21	1,79
	22	3,00
	23	5,00
	24	0,20
	25	0,52
	26	3,48
	28	0,61
	29	1,22
	30	0,54
	31	1,37
TOTAL		113,08

• L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (*données issues du dossier d'autorisation*) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 17302 kg N / 5940 kg P₂O₅ (à ajuster avec les effluents issus de l'élevage de volailles)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 6,84 kg/t – digestat liquide : 4,63 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 6,13 kg/t – digestat liquide : 2,25 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les effluents de son élevage, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à Courcoue, le 10/10/2018

Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur



Le producteur

lu et approuvé

